



Règlement intérieur du CA Evron Handball



Le présent règlement intérieur a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement du club et de permettre à chacun de pratiquer le handball dans un environnement respectueux, sécurisé et convivial.

En adhérant au club, chaque membre s'engage à respecter les valeurs du handball et du club rassemblées dans la charte du club en annexe. Tout manquement à ces règles pourra entraîner des sanctions adaptées à la gravité des faits (rappel à l'ordre, avertissement, exclusion temporaire ou définitive), afin de préserver le bien-être et la sécurité de tous.

1. Adhésion et cotisation

Toute participation aux activités du club est soumise à une licence valide et au paiement de la cotisation selon les multiples modalités proposées par le club.

La cotisation est due en début de saison et n'est pas remboursable quel que soit le motif de départ. Les adhérents s'engagent à fournir les documents demandés dans les délais impartis.

2. Organisation de la pratique

Les licenciés doivent être ponctuels et assidus aux entraînements et aux matchs sauf raisons exceptionnelles (impératif professionnel, scolaire, problème de santé...) Toute absence doit être signalée et justifiée à l'entraîneur, au coach logistique dans les meilleurs délais.

Une tenue adaptée à la pratique du handball est obligatoire.

Les joueurs respectent les consignes des entraîneurs et participent activement à la vie de l'équipe : chaque joueur devra répondre à 4 convocations qui seront anticipées par saison afin de satisfaire l'organisation des matchs (table de marque, tutorat, responsable de salle...)

Le matériel, les locaux, les extérieurs du club ou des équipes visitées doivent être respectés.

En cas de non-respect des règles de la pratique, l'entraîneur.se/le coach fera un rappel à l'ordre avant une éventuelle sanction. En cas de forfait en équipes Séniors, l'amende sera réglée par l'ensemble des joueurs ou joueuses de la catégorie (toute équipe confondue)

3. Sécurité

Les consignes de sécurité et les règles d'utilisation des équipements doivent être respectées et tout accident ou incident doit être signalé immédiatement à un responsable du club.

Le club s'engage à garantir un environnement sûr, respectueux et inclusif pour tous et applique une tolérance zéro envers les violences sexistes et sexuelles (VSS) et toute forme de harcèlement.

Il signale aux autorités compétentes les situations qui le nécessitent.

Les licenciés ne sont pris en charge par le club qu'à partir du début de l'entraînement ou de la compétition et jusqu'à leur fin. Les familles sont responsables des enfants avant et après la séance ou le match. Les horaires doivent être respectés. Les enfants doivent être confiés à la responsabilité de l'entraîneur par la famille avant le départ de celle-ci.

L'enfant ne peut quitter l'entraînement seul.e que sur autorisation écrite de décharge de responsabilité.

Le club demande que les conducteurs de voitures ou minibus respectent les règles de sécurité et le code de la route. Ils vérifient auprès de leur assurance qu'elle couvre bien les déplacements pour le club. Les parents des joueurs se doivent d'avoir un réhausseur pour chaque enfant de moins de 10 ans présent dans leur véhicule.

En cas de vol, perte, dégradation des effets personnels, le club ne pourra être considéré comme responsable.

4. Discipline et sanction

Le respect des personnes, des locaux, du matériel et des décisions des encadrants est obligatoire. Les frais financiers engagés par un comportement anti-sportif sont à la charge du licencié.

Chacun, joueur ou famille, s'engage à refuser toute forme de violence ou de harcèlement, à ne pas tenir des propos sexistes ou inappropriés et à ne pas adopter de comportements humiliants, intimidants ou agressifs, que ce soit en présentiel ou sur les réseaux sociaux.

Toute attitude irrespectueuse, violente, discriminatoire ou contraire aux valeurs du club pourra faire l'objet de sanctions. Selon la gravité des faits, les sanctions pourront aller du simple rappel à l'ordre à l'exclusion temporaire ou définitive du club. Le comité directeur est seul compétent pour statuer sur les sanctions les plus importantes.

5. La charte du club : les devoirs de chacun



LICENCIÉ(E), tu dois :

- Respecter le matériel, les locaux de ton club ainsi que ses extérieurs, comme ceux de ton équipe adverse.
- Respecter les décisions des arbitres et de ton coach et tu respectes également tes adversaires.
- Respecter les plannings pour les déplacements et les lavages de maillots mis en place par le coach.
- T'assurer que le matériel utilisé et les vestiaires soient propres et bien rangés en partant
- Répondre aux convocations permettant d'organiser les matchs à la salle (table de marque, tutorat, responsable de salle) en fonction du planning transmis à l'avance.



PARENT, ACCOMPAGNANT, tu dois :

- Respecter les règles et les décisions faites par l'entraîneur, le coach
- Avoir un comportement respectueux vis-à-vis des joueurs, de leur coach et des arbitres. Ne tolérer ni encourager les comportements inappropriés.
- Sensibiliser vos enfants au respect des autres et signaler toute situation de violence ou de harcèlement
- Collaborer avec le club à la gestion des situations signalées
- Participer et contribuer à l'organisation et au déroulement des temps forts du club (assemblée générale, manifestations organisées par le club...).
- Respecter le planning de déplacements (min 3 dans l'année) et lavages des maillots mis en place par le coach.



BUREAU DIRECTEUR DU CLUB, nous devons mettre à disposition les moyens techniques et humains nécessaires à la pratique optimale du handball. Ce qui signifie :

Aux entraînements :

- Respecter les horaires
- Assurer l'encadrement et l'entraînement de l'équipe
- Prévenir les joueurs en cas d'annulation ou de modification d'horaires

Aux matchs :

- Assurer l'encadrement du groupe et de la rencontre par des responsables de salle, des arbitres (quand c'est nécessaire), des tuteurs de tables et d'arbitrages
- Fournir des tenues conformes à la pratique du handball lors des matchs ainsi que tous les outils nécessaires pour une activité adaptée et sécurisée
- Accompagner les joueurs pour les déplacements importants en sollicitant les minibus mis à disposition
- Diffuser les informations relatives aux matchs par mails, sur le site internet du club ou sur les réseaux
- Former les coachs pour qu'ils véhiculent les valeurs du club et du handball aux joueurs : **respect** de l'adversaire et de l'arbitre ; **épanouissement** des licenciés ; pratique du sport en **sécurité**
- Accompagner les personnes qui le souhaitent vers des formations d'entraîneur, d'arbitre...
- Communiquer sur toutes les informations de la vie du club.

Points importants :

Le club s'engage dans la lutte contre violences sexistes et sexuelles (VSS) et toute forme de harcèlement. A ce titre, il met en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation ; désigne un référent identifié ou plusieurs et garantit l'écoute, la confidentialité et l'accompagnement. Toute situation signalée est traitée sans délai et peut entraîner des mesures disciplinaires et un signalement aux autorités.

Le présent règlement intérieur vise à établir une relation de confiance, de respect et de responsabilité entre le club, ses licenciés et leurs familles. Son respect par chacun est indispensable au bon fonctionnement du club. Tout manquement aux dispositions de ce règlement pourra entraîner des sanctions disciplinaires adaptées à la gravité des faits.

L'adhésion aux valeurs de la charte du club permet l'épanouissement de tous dans la pratique du handball.

Le président
Jean-Charles Guédon